

MAIRIE
DE
SAINT-GENIS DES FONTAINES
Code Postal : 66740

Téléphone : 04 68 95 00 01
Télécopie : 04 68 89 66 22
Mail : mairie.st.genis.des.fontaines@wanadoo.fr

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**
Arrêté n° 116/2020

La Maire de la Commune de Saint-Genis des Fontaines,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi 83-634 du 13.07.83 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires, notamment son article 17,
VU la loi 84-53 du 26.01.84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
VU le décret 2016-1972 du 12.10.2016 modifiant pour la Fonction Publique Territoriale certaines dispositions générales relatives aux Fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadre d'emploi de Fonctionnaires de catégorie C et B,
VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en séance du 04/03/2020.

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Classement/Nom et prénom	Situation actuelle Grade/Echelon	Promouvable à la date du
1- GROSSO Fabien	Adj. Technique Territorial / 6	01.03.2020
2-
3-

Article 2 : La Maire est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.



La Maire

Nathalie REGOND-PLANAS

La Maire

* Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
* Informe, qu'en application des dispositions du décret n°85-25 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

* Notifié à l'intéressé le :

le 02/06/20